

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/01/2023

Dossier complet le :

11/01/2023

N° d'enregistrement :

2023-001

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un Terrain Locatif Familial à destination des gens du voyage, sur la commune de Saint-André-lez-Lille

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE EUROPEENE DE LILLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Blazjewski Benoît - Ingénieur Conseil Environnement

RCS / SIRET

2 4 5 9 0 0 4 1 0 0 0 0 1 1

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a)	L'emprise du projet porte sur un superficie totale de 11 800 m ² , soit une superficie supérieure au seuil fixé par la liste des projets soumis à examen au cas par cas. Le projet n'est pas soumis à d'autres nomenclatures.
42	Le projet prévoit l'accueil de 18 emplacements de caravanes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager 9 habitations collectives à destination de la communauté des gens du voyage afin de leur mettre à disposition des logements locatifs de qualité, capables de concilier leurs besoins et leur mode de vie, dans le respect de la réglementation en vigueur. Chaque habitation offrira une superficie au sol de 50 m² sur des parcelles de 400 m², dont 350 m² seront dédiés au stationnement de caravanes. Les constructions d'"habitats partagés" permettront d'accueillir deux familles au sein d'un même bâtiment.

La conception de ce projet a notamment intégré les principes de :

- passivité énergétique des bâtiments ;
- la collecte et l'évacuation des eaux pluviales hors du site pollué ;
- limitation de la pollution lumineuse par la mise en place d'éclairage de faible émissivité.

4.2 Objectifs du projet

- 1° Répondre à la réglementation relative à l'accueil et l'hébergement des gens du voyage ;
- 2° Offrir une solution de logement qui soit décente et durable ;
- 3° Aménager un espace de vie agréable, résilient et répondant aux principes de l'aménagement durable ;
- 4° Conserver un ratio de surface aménagée/végétalisée qui soit équilibré afin de prendre en compte les enjeux de biodiversité ;
- 5° Préserver la ressource en eau en favorisant la collecte et l'évacuation des eaux pluviales en dehors du site pollué ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase d'exécution, le projet se décomposera de la manière suivante :

- Préparation et défrichage des emprises (attention particulière apportée à la Renouée du Japon présente sur le site) ;
- Réalisation des mesures de confinement conformément aux prescriptions de l'EQRS réalisée en amont du projet ;
- Viabilisation du terrain ;
- Construction et aménagement du Terrain Familial Locatif (TFL) ;
- Travaux paysagers ;
- Remise en état ;

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'aménagement adoptera un fonctionnement de type "lotissement" où :

- les eaux domestiques seront collectées et acheminées à la station d'épuration de Marquette ;
- les eaux pluviales seront collectées et évacuées hors du site vers une noue existante en bordure de parcelle (en évitant tout contact préalable avec les remblais pollués) ;
- les espaces verts et les aménagements seront entretenus par un prestataire privé mandaté par la MEL, propriétaire du site ;

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale du projet	1.18 Hectare soit 11800 m ²
Emprises aménagées (habitation, chaussée, etc.)	0.56 Hectare soit 5657 m ² (48%)
Emprises végétalisées et perméabilisées	0.61 Hectare soit 6143 m ² (52%)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Constantine
59350 Saint André-lez-Lille

Coordonnées géographiques¹

Long. 50°65'20"1 Lat. 03°05'38"3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Saint André-Lez-Lille

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

RAS

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La parcelle AD0013 est partiellement concernée par un classement en zone à dominante humide (ZDH) à son extrémité Ouest, selon le PLU2 de la MEL. Toutefois, l'emprise réelle des aménagements ne recoupe pas le zonage ZDH au droit de la parcelle.</p> <p>De plus, le niveau altimétrique des terrains à aménager est situé à +2.00 m du niveau de la Deûle, laissant supposer l'absence d'un réel caractère humide sur la parcelle.</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du Risque d'Inondation de la Marque et de la Deûle (PPRI) Stratégie Locale des Gestions des Risques d'Inondations Marque et Deûle (SLGRI) Les deux documents sont approuvés à ce jour.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude d'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) réalisée en 2022, sous maîtrise d'ouvrage de la MEL conclue que les niveaux de risques sanitaires sont jugés acceptables et le site compatible avec le projet d'aménagement, sous réserve de la mise en place des aménagements préventifs proposés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet recoupe le périmètre de 500 m de protection au titre des abords de monuments historiques de l'Usine élévatoire de Saint-André-lez-Lille. (AP du 31 Décembre 1999) mais n'est pas inscrit dans le site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura2000 le plus proche se situe à 36 Km à vol d'oiseau de la zone de projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usine élévatoire de Saint-André-Lez-Lille n'est pas un site classé mais uniquement un site inscrit aux monuments historiques. De plus, le projet n'impacte pas le site en lui-même.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera potentiellement déficitaire en terre végétale puisque l'EQRS recommande qu'un nappage de 0.30 m à 0.50 m de terres végétales saines, soit effectué sur l'ensemble de l'emprise projet (hors bâtiments et voiries). Le chantier mobilisera les ressources naturelles du sol (terre végétale)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La friche industrielle présente un état de végétalisation spontanée caractéristique des milieux nitrophile dégradés. La présence de la Renouée du Japon sur le site est également à remarquer. Par définition, ces milieux présentent peu d'enjeux de biodiversité même si on ne peut nier l'existence d'espèces animales et végétales communes sur le site. Le projet d'aménagement prévoit de conserver 52% de la superficie de la parcelle en zone végétalisée qui permettra l'accueil et l'expression de la biodiversité commune du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'élévation altimétrique des terrains place l'emprise du projet en dehors du risque d'inondation par débordement de la Deûle conformément aux conclusions du PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sols sont pollués mais ne présentent pas de risques sanitaires majeurs. L'aménagement d'une zone habitationnelle sur la parcelle y est donc possible dans le respect des préconisations techniques formulées au sein de l'EQRS
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet générera du bruit en journée et durant les heures normales de travail. Le projet est située à proximité de la ligne LGV. Des nuisances sonores peuvent potentiellement étre générées par l'activité ferroviaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations peuvent potentiellement être générées par le trafic ferroviaire sans qu'aucun impact ne soit pressenti sur le projet en phase d'aménagement et d'exploitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voiries desservant les 9 habitations seront éclairées à l'aide de 8 candélabres LED autonomes (photovoltaïque), à faible émissivité dont la plage de fonctionnement sera adaptée aux usages de la zone habitationnelle.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, l'intégralité des rejets seront maîtrisés, traités et acheminés vers les voies de valorisation adaptées notamment lors des opérations de dépollution. En phase d'exploitation, l'ensemble des eaux pluviales seront déconnectées du système de collecte EU et seront acheminées hors de la parcelle via une noue existante, sans contacts préalables avec les remblais pollués.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les eaux domestiques seront collectées via le système d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier est susceptible de générer des déchets inertes non dangereux. Le Plan de Gestion des Déchets (PGD) mis en place par les entreprises mandatées pour les travaux déterminera les méthodologies de caractérisation, de tri, de stockage et d'acheminement des déchets vers les différentes voies de valorisation adaptées. En phase d'exploitation, les déchets générés par les locataires seront pris en charge par le service de collecte des déchets ménagers du secteur.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

RAS

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale car il s'inscrit dans un contexte urbain dense et fortement aménagé, peu propice à l'expression d'enjeux environnementaux forts. A ce jour, la grande majorité de la surface parcellaire est couverte par des revêtements imperméables issus des fondations de bâtiments et des anciennes chaussées, destinés à être aménagés ou confinés. L'enfrichement du site montre également que les enjeux faune/flore peuvent être jugés comme communs puisque caractérisés par des végétations nitrophiles dégradées représentatives de sites industriels pollués. L'élévation des terrains prouve qu'il ne peut y avoir de connexion directe avec le toit de nappe phréatique excluant ainsi toute possibilité de caractère humide sur la parcelle. Enfin, l'évaluation des risques sanitaires ainsi que les mesures de confinement préconisées par l'EQRS laissent supposer à ce stade du projet, l'absence d'impacts potentiels sur les futurs usages de la zone.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral ; - 2 illustrations 3D du futur TFL ; - 1 plan de masse 2D - Etat aménagé ;

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Signature

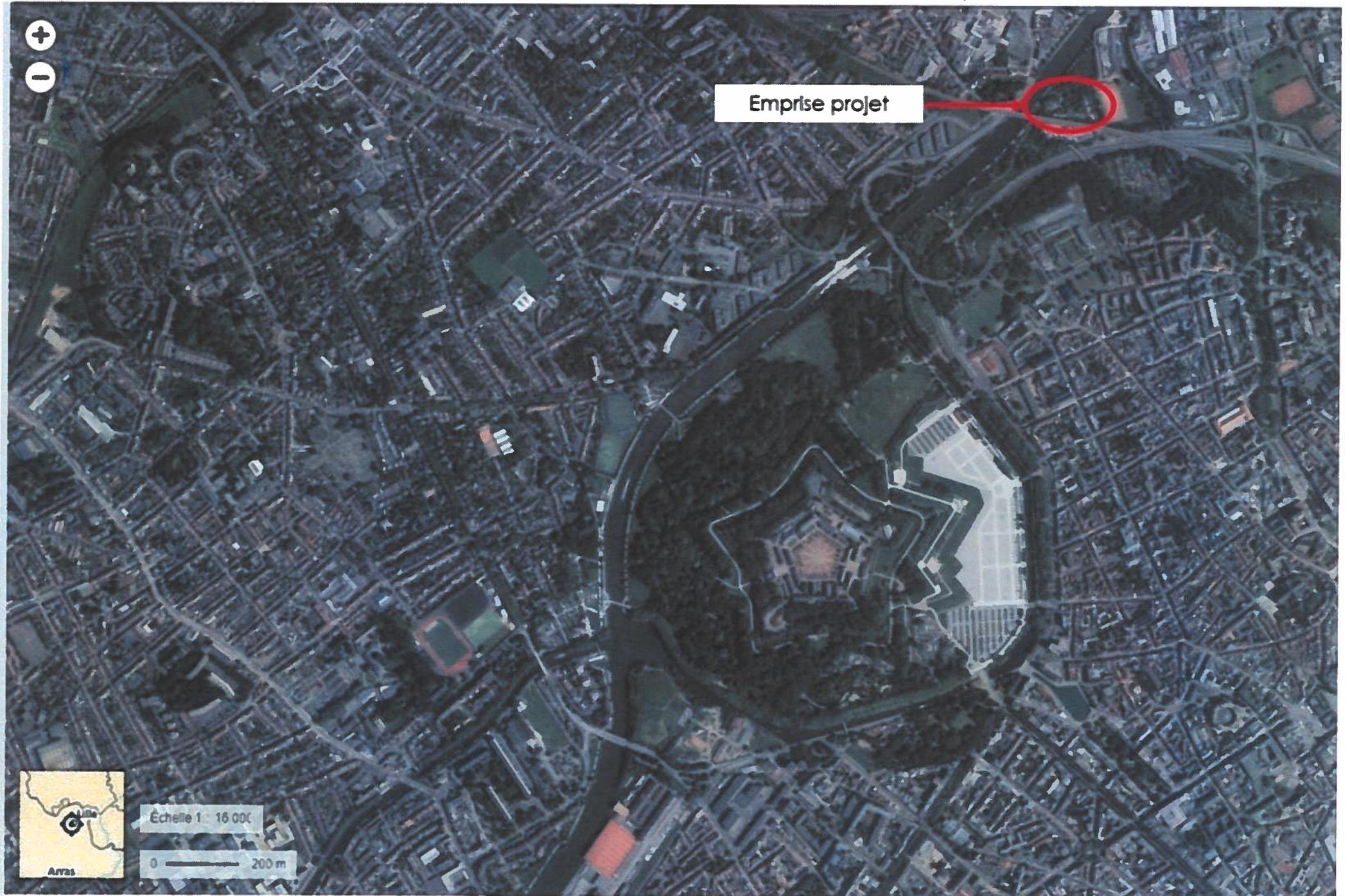
Mathieu MERLE
Directeur
Assistance maîtrise d'ouvrage
et maîtrise d'œuvre

ANNEXES OBLIGATOIRES



x: 704448.86 y: 7063253.02

Plan de situation (1/16 000)



Emprise projet

Échelle 1 : 16 000

0 200 m

Emprise du projet

Environnement proche



Emprise projet - Paysage lointain



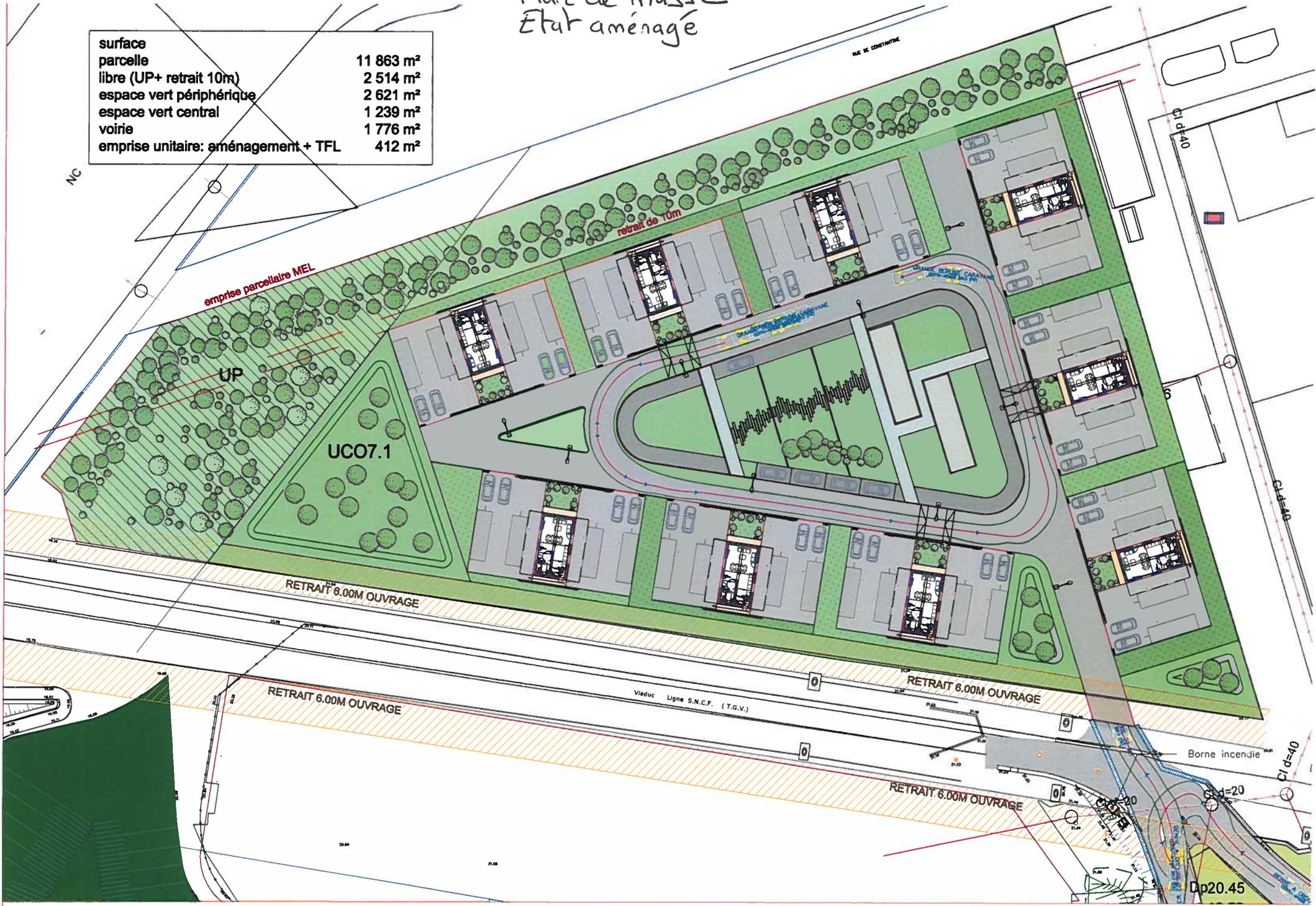
Plan des abords du projet



ANNEXES COMPLEMENTAIRES

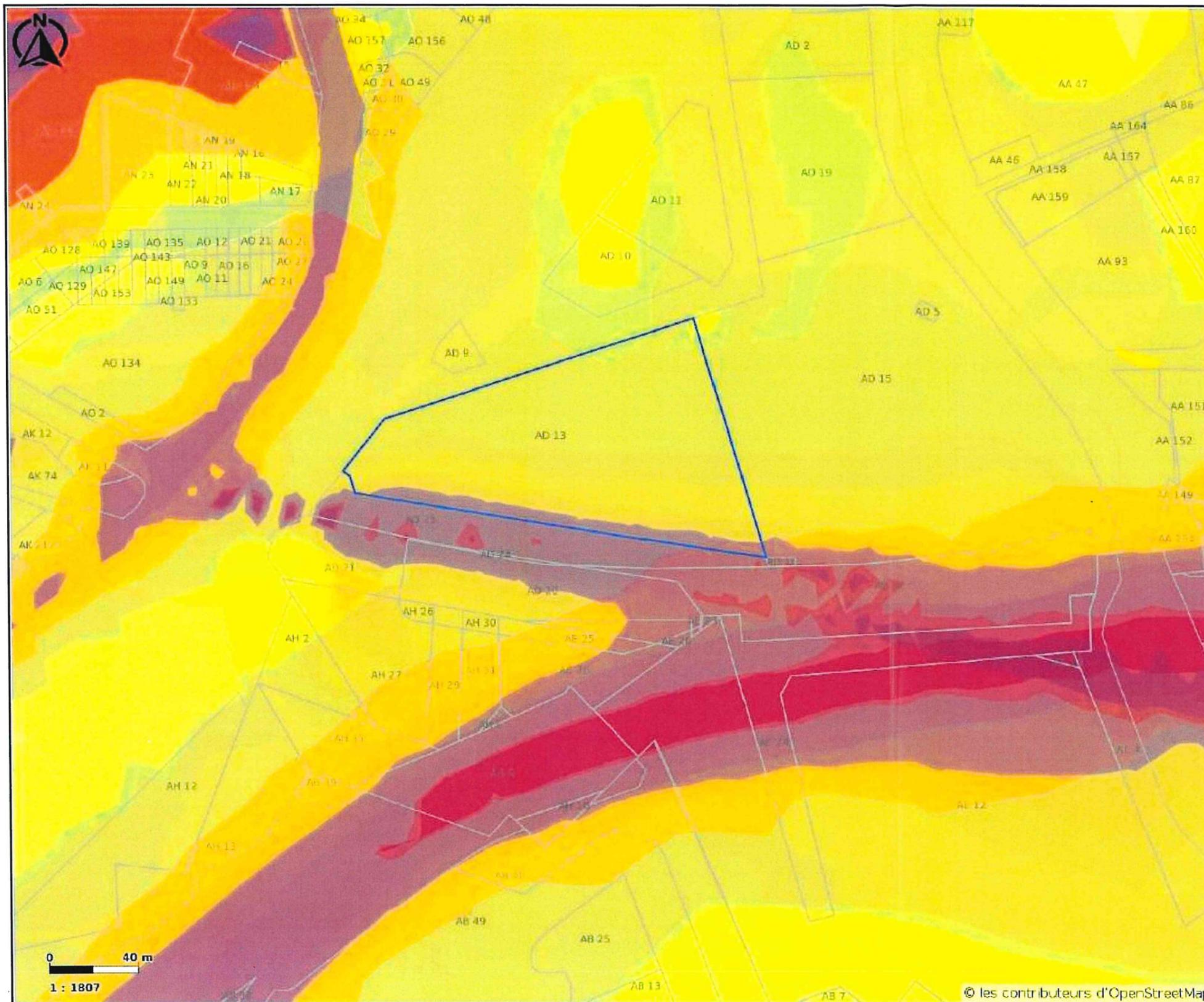
Plan de masse
État aménagé

surface parcelle	11 863 m ²
libre (UP+ retrait 10m)	2 514 m ²
espace vert périphérique	2 621 m ²
espace vert central	1 239 m ²
voirie	1 776 m ²
emprise unitaire: aménagement + TFL	412 m ²









Carte stratégique du bruit Diagnostic PPBE

Unité sonore: dB(A). Indicateurs niveau sonore: 24h "Lden" et Nuit "Ln"

Type A : Niveau d'exposition aux bruits

Jour et Nuit:	
Zones de moindre bruit	0 à 45 dB(A)
Aérien, Routier, ferroviaire LGV et VC.	45 à 50
	50 à 55
	55 à 60
ICPE, multi-exposition	60 à 65
	65 à 70
	70 à 75
	>75 dB(A)

Type C : Dépassement des seuils

Jour :		Nuit:	
>55 dB(A)	Aérien		
>68 dB(A)	LGV et Routier	>62 dB(A)	
>71 dB(A)	ICPE	>60 dB(A)	
>73 dB(A)	Voie Conventioneerelle	>65 dB(A)	

LGV= Lignes à Grande Vitesse; VC= Voies Conventioneerelles.
ICPE= Industries Classées pour la Protection de l'Environnement.

Données extraites de la base de donnée
MELMAP PRO



© les contributeurs d'OpenStreetMap